



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon
CONTRAT – OEUFS et FARINES
Du 02 janvier au 18 décembre 2026

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Myriam LEBRIHI et Hendrik FEGERT Brehon 56220 SAINT-GRAVE	Nom :
Téléphone : 06 85 45 04 72	Prénom:.....
	Téléphone:.....
	Email:.....

Le producteur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l' AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

- 1. L'adhérent** qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.
- Résiliation** : Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Information producteur :

Myriam et Hendrik élèvent leurs poules pondeuses NOIRANS dans des conditions répondant au label bio avec ramassage et tri des œufs à la main.

4. Distribution. Les distributions ont lieu le vendredi des semaines impaires de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais à REDON.

Pas de distribution le 1er mai et le 25 décembre 2026.

5. Règlement : Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison. L'adhérent réglera la totalité de la somme due pour l'année au producteur au moment de la signature du contrat. Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page. Le règlement peut se faire en plusieurs chèques que le producteur encaissera avec un délai d'un mois minimum entre chaque chèque.

Les chèques seront remplis à l'ordre de la Ferme Brehon.

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Fait à : Le :/...../.....	Fait à : Le :/...../.....
Signature :	Signature :

Référente producteur : Véronique LE-DEROFF
 Courriel : veronique@le-deroff.fr

Produit	Prix unitaire	Quantité	prix
Œuf	0,50€		
6 œufs	3 €		
10 œufs	5 €		
12 œufs	6 €		
Nombre de distributions			50
OEUFS Total dû			

FARINES – livraison une fois par mois			
Blé T80 - 1 kg	2,50 €		
Blé T80 - 5 kg	11,50 €		
Sarrasin – 1 kg	4 €		
Sarrasin – 5 kg	19 €		
FARINES Total par mois			
Nombre de mois			12
FARINES Total dû			
FARINES + OEUFS Total dû			

Nombre de chèques	Montant de chaque chèque	Montant total = Montant dû
.....€